



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le jeudi 2 janvier 2014

Aides à l'insonorisation des habitations concernées par le plan de gêne sonore de Roissy Charles-de-Gaulle

Les habitations incluses dans le périmètre du plan de gêne sonore (PGS) de Roissy Charles-de-Gaulle bénéficient d'une aide pour leur insonorisation financée par la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) prélevée sur chaque billet d'avion.

Une double bonne nouvelle est intervenue récemment à cet égard :

- à l'issue d'une procédure menée en moins d'un an, y compris l'enquête publique interdépartementale qui était nécessaire, le plan de gêne sonore de 2004 a été étendu par un arrêté interpréfectoral du 11 décembre 2013. Ce plan bénéficie ainsi à 68 433 habitants (dont 66 847 valdoisiens) et 25 922 logements (dont 25 474 dans le département) supplémentaires par rapport à la période antérieure. Il est consultable dans chacune des 64 mairies concernées (dont 34 dans le département).

- le financement à 100 % des travaux a été reconduit pour une année supplémentaire en 2014.

Rappelons qu'en 2013, 2835 logements ont bénéficié de cette aide à l'insonorisation pour un total de 38,73 M€. Le nombre de dossiers examinés a été de 2313 en 2013 contre 1445 l'année précédente. Mais de très nombreux logements ne sont pas encore insonorisés et restent éligibles à ce dispositif.

Les demandes de renseignements ou de dossiers d'aide peuvent être adressées au "pôle aide aux riverains" d'Aéroport de Paris qui gère ce système d'aide pour le compte de l'État.

« Pôle aide aux riverains »
BAT 288 Orly fret
103 aérogare Sud
CS955 94396 Orly aérogare cedex

Bureau de la communication interministérielle : 01.34.20.94.58 // 06.80.28.62.40

Internet des services de l'Etat dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>

5 Avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX – Tél. : 01.34.20.95..95 – Fax : 01.30.32.24.26

